

l'essentiel

Hors-série - Juin 2011

Le journal de la ville de Plaisir

Finances 2011 Plaisir reste zen



Vos impôts locaux :

Taxe d'habitation

Taxe foncière sur le bâti

Taxe foncière sur le non bâti

Taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères

+ 0% en 2011
et depuis 11 ans

Éditorial



Interview de Joël Regnault	p 4
Un budget pour le bien-vivre de tous . .	p 6
Les priorités pour 2011	p 8
Les dépenses et les recettes	p 10
Les indicateurs	p 11

Nous vivons un moment charnière dans la gestion du budget de notre Ville. Un de ces moments mêlés d'incertitudes et d'hésitations, où domine par-dessus tout l'envie de surmonter les défis auxquels nous devons faire face.

Il y a bien sûr la crise mondiale, dont les répercussions n'ont toujours pas fini de peser, tant sur le pouvoir d'achat que sur notre équilibre budgétaire.

Il y a le projet d'intercommunalité, qui doit nous rapprocher, d'ici à 2013, des villes voisines et qui supposera une nouvelle façon de gérer nos ressources. Projet majeur imposé par l'État dont les contours commencent à se dessiner.

Il y a aussi et surtout la grande remise à plat de la fiscalité locale également voulue par l'État, avec notamment la suppression de la taxe professionnelle (TP) l'an passé. Une réforme qui soulage les entreprises mais qui conduit à une refonte de nos recettes fiscales. Si la TP doit être compensée, 2011 et 2012 s'annoncent néanmoins comme un cap à franchir pour s'adapter pleinement à ce nouveau système fiscal.

Tout ceci, vous l'imaginez bien, représente autant d'éléments inédits à prendre en compte dans le budget de la Ville. Alors bien sûr, devant tant d'incertitudes sur nos recettes, nous aurions pu faire un choix simple, évident, le choix qu'ont fait bon nombre de villes

du département : solliciter le contribuable en augmentant les impôts.

J'ai refusé de céder à cette facilité depuis mon arrivée en 2001, je maintiendrai le cap encore cette année et les années à venir dans la mesure du possible. Ce n'est pas une promesse que je fais, c'est un objectif que je fixe, tant à mon nouvel adjoint aux Finances, Patrick Ginter, qu'à l'ensemble de la Ville : redoubler d'efforts, au sein de chaque direction, afin de vous offrir une qualité de service irréprochable tout en protégeant votre pouvoir d'achat et en investissant dans de grands projets tels que la restauration de l'église. C'est comme cela que nous continuerons la construction de notre ville.

Bien Cordialement

Joël Regnault



Maire
de Plaisir

Patrick Ginter



Adjoint au Maire délégué aux
Finances et aux Achats-Marchés

“*Nous allons tout faire pour que les impôts locaux de Plaisir n'augmentent pas. C'est la meilleure réponse à la protection de votre pouvoir d'achat.*”

Joël Regnault, Maire de Plaisir

L'Essentiel : Toutes les communes des Yvelines ont augmenté leurs impôts, comment Plaisir a-t-elle pu y échapper dans un contexte aussi difficile ?

Joël Regnault : Nous avons bien analysé la réforme des taxes des collectivités locales et mesuré nos recettes envisagées. Nous en avons conclu qu'il n'était pas nécessaire de solliciter davantage le contribuable, surtout compte tenu de la situation sociale des familles. Ce qui rend ceci possible, c'est d'une part la qualité du travail de l'ensemble des services de la Ville qui nous permet de réaliser des économies sur les charges de fonctionnement. Ce sont d'autre part les entreprises qui viennent s'installer à Plaisir et nous assurent de nouvelles rentrées d'argent. Aujourd'hui, l'arrivée sur notre territoire de groupes comme Armor Lux, Terres et Eaux ou Zodiac nous garantit un avenir plus serein. Enfin l'arrivée de nouveaux habitants à la Boissière est aussi un plus au niveau financier.

E : La suppression de la taxe professionnelle (TP), principale ressource fiscale des communes, a-t-elle été compensée ?

JR : Oui, entièrement. Certes, cette mesure prise pour soulager les entreprises s'est accompa-

Malgré des inconnues liées à la crise économique et aux récentes réformes fiscales de l'État, Plaisir renouvelle l'exploit : garder un taux d'imposition inchangé pour la 11^e année consécutive. Pour le maire, Joël Regnault, cette stabilité fiscale reste un engagement ferme : préserver le pouvoir d'achat des Plaisirois.

gnée d'interrogations sur les recettes pour les collectivités locales. Et il est vrai que 2011 et 2012 s'annoncent comme deux années charnières pour les finances de la Ville. Mais le gouvernement s'est engagé à compenser intégralement la TP et c'est ce qu'il fait. Le seul reproche qu'on peut lui faire, c'est que ces compensations soient écrêtées, alors que la TP nous aurait rapporté un peu plus, mais c'est tout.

E : Comment expliquer alors que certaines villes augmentent leurs impôts ?

JR : C'est irresponsable ! Toutes les communes, quelle que soit leur couleur politique, qui se servent de la suppression de la TP comme

0% d'augmentation d'impôts : Plaisir maintient le cap

prétexte pour augmenter les impôts ne sont pas honnêtes envers leurs citoyens. Quand je vois des villes comme Poissy qui augmentent de 15% leurs impôts locaux, je pense aux habitants et je me dis : ce n'est pas possible, on ne peut pas les ponctionner sans cesse jusqu'à les épuiser ! C'est le signe d'une mauvaise gestion de la part des élus de ces communes.

E : Pensez-vous maintenir les taux d'impôts à +0% dans les années à venir ?

JR : Oui, je m'y suis engagé en 2008 et je le

redis aujourd'hui : nous allons tout faire pour que les taux d'impôts locaux de Plaisir n'augmentent pas jusqu'à la fin de mon mandat en 2014. Vous savez, la stabilité fiscale, ce n'est pas une obligation. C'est un objectif que nous nous sommes fixé. Ne pas augmenter les impôts, c'est la meilleure réponse que l'on puisse donner aux habitants pour protéger leur pouvoir d'achat en ces temps difficiles.

E : Lors du conseil municipal de mars, vous avez vendu deux terrains : la Chapelle Saint-Jean (face à la gare) et Domexpo (face à Truffaut) appartenant à la Ville, pouvez-vous nous expliquer ?

JR : Ces terrains, j'avais saisi l'opportunité de les acheter lorsque celle-ci s'était présentée pour éviter l'arrivée d'un garage ou d'un supermarché à la Chapelle Saint-Jean (ce qui aurait défiguré le quartier de la gare) et de constructions anarchiques à Domexpo. C'était donc à la fois une volonté de protection, mais également un investissement pour l'avenir en constituant une réserve foncière en vue de projets futurs.

Dès lors que des projets crédibles, solides et sérieux m'ont été proposés pour l'aménagement de ces sites, le temps était venu de s'en séparer. Résultat, avec l'évolution du marché, ces deux terrains achetés pour 1,4 million d'euros plus l'ancien terrain des Vicomtes ont été vendus pour près de 10 millions d'euros.

Les rentrées financières ainsi engrangées vont permettre de financer une partie de nos investissements et notamment de la rénovation de l'église sans avoir besoin de faire appel à l'emprunt. Mais ce n'est pas tout, à la Chapelle Saint-Jean, comme à Domexpo mais aussi au terrain des Vicomtes, ce sont à la fois de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises qui vont arriver et qui seront également des contribuables et des créateurs d'emplois locaux.

L'avenir de la ville se bâtit jour après jour...

E : Et que pensez-vous de l'Opposition qui n'a pas voté ces dossiers ?

JR : C'est à la fois triste et incompréhensible qu'elle n'ait pas compris tout l'intérêt de ces projets et qu'elle se soit retranchée derrière une position purement politicienne en complet décalage avec l'intérêt de la ville et des Plaisirois. Peut-être un jour finiront-ils par comprendre que dans une ville c'est l'intérêt des habitants qui doit primer et non la carte ou les coups politiques.

Un budget pour aujourd'hui et demain

Le budget 2011 de la Ville a été confié pour la première fois à Patrick Ginter, arrivé à la tête de la délégation Finances et Achats-Marchés l'an passé en succédant à Philibert Adebaye. La qualité de vie des Plaisirois conjuguée au présent et au futur reste bien sa priorité numéro un.

L'Essentiel : Comment s'est fait le passage de relais depuis le départ de M.Adebaye ?

Patrick Ginter : Je suis arrivé dans un contexte très particulier, lié notamment à la crise financière et économique mondiale dont nous ne sommes pas encore tout à fait sortis et dont nous subissons encore les conséquences. Nous devons donc composer avec un certain nombre d'incertitudes et de contraintes pour maintenir les grands équilibres financiers, économiques et sociaux de la ville.

E : Quelles sont ces contraintes ?

PG : Il y a d'une part une obligation de solidarité active qui nous tient à cœur, celle qui prend en considération la situation des familles. En effet la ville offre au public de nombreux services qui sont structurellement déficitaires comme par exemple les centres de loisirs, les études surveillées et autres activités de la vie périscolaire... Mais c'est un choix que la ville fait et qu'elle continuera de faire, celui d'accompagner la population au nom du service public tout en trouvant les sources de financement nécessaires.

Deuxième contrainte : la remise à plat par l'État du système fiscal et la décentralisation de certains services confiés aux communes. De ce fait, nous avons dû trouver de nouvelles marges de manœuvre face à des équilibres remis en cause entre nos recettes et nos dépenses.

Enfin dernière interrogation : l'intercommunalité. Un projet qui sera mis en place pour 2013 au plus tard et dont on doit tenir compte d'un point de vue financier.

E : Comment abordez-vous ces incertitudes ?

PG : Avec prudence et détermination. En accord avec le Maire nous avons mis en place des

axes de réflexion et d'action pour accélérer des idées qui étaient pour la plupart en gestation, tout en nous appuyant sur les bénéfices de l'action avisée de mon prédécesseur Philibert Adebaye. Nous avons par exemple enclenché la réforme des quotients familiaux pour que les gens en aient une vision plus claire et équitable. Nous avons également mis au point de nouveaux outils pour mieux anticiper et intégrer les informations budgétaires des différents services de la Ville. Nous travaillons par ailleurs à la gestion électronique de documents (GED) pour simplifier les démarches administratives, telles que le paiement des factures, et faciliter les flux d'informations internes à notre administration. Nous continuons aussi d'avancer vers une meilleure structuration des achats et

“ Je suis, moi aussi, citoyen et contribuable plaisirois, et je n'ai pas envie de léguer une dette à mes enfants ”

marchés publics. Le tout dans un souci de clarté, d'équité et d'efficacité.

E : Qu'en est-il de la dette ?

PG : Elle est réduite à 60 millions d'euros, soit une somme inférieure au budget de la ville, pour la première fois depuis 2001. Notre objectif est de la maintenir en-deçà de ce montant d'ici 2014 tout en garantissant une épargne nette suffisante pour soutenir notre capacité d'investissement. Pour ce faire, nous avons



Ma priorité : le bien-vivre des Plaisirois

réexaminé en profondeur nos structures d'emprunt pour une sécurisation plus importante de notre profil de dettes. Nous négocions aussi de très près avec les partenaires bancaires. Le but est d'optimiser le financement à court et moyen termes tout en préparant l'avenir. Vous savez, je suis moi aussi citoyen et contribuable de cette ville et en tant que Plaisirois je n'ai pas envie de léguer une dette à mes enfants. Nous mettons donc un point d'honneur à préserver les générations futures tout en consolidant le bien-vivre à Plaisir et en finançant des projets qui font avancer notre ville.

E : Quels projets par exemple ?

PG : La rénovation de l'église Saint-Pierre et du centre-ville, pour n'en citer qu'un. Pour mener ce projet à bien, nous avons non seulement mobilisé de l'épargne nette mais aussi réalisé un appel à souscriptions et à toutes formes de subventions institutionnelles et de mécénat. Nous avons négocié à l'euro près en nous appuyant sur notre architecte et en suivant les dossiers de près avec les directions achats-marchés, culturelle et technique de la Ville, avec qui nous avons convenu de bien respecter le budget. Au début du XX^e siècle, les grands travaux réalisés sur l'église avaient conduit la ville à s'endetter. Cette fois il n'en est rien. Ce projet qui doit préserver notre patrimoine préserve aussi notre avenir économique car seul le présent paie les travaux.

Des priorités budgétaires pour une qualité



Petite enfance 2 479 380 €

C'est le fer de lance du mandat en cours. La Ville continue de développer et de diversifier son offre d'accueil pour les tout petits, avec notamment la récente ouverture de la Maison bleue, crèche en intercommunalité avec Élancourt.



Seniors 106 350 €

Priorité nationale, la question des seniors est aussi une priorité pour la Ville, qui s'attache, via le maintien à domicile à accompagner les seniors et via la Maison Rousseau, à embellir leur vie grâce à de nombreuses animations, sorties et voyages (le prochain en Italie en septembre).



Culture 1 463 040 €

Pour attirer les têtes d'affiches, promouvoir les artistes locaux, animer la ville tout au long de l'année tout en ouvrant la culture à tous - petits, jeunes et adultes - le budget qui y est consacré a augmenté de près de 5% cette année.



Action sociale et solidarités 1 483 774 €

La Ville, à travers son CCAS, est particulièrement attentive aux besoins des familles en difficulté. Elle vient également en aide aux personnes handicapées via un service d'aide à la mobilité.

Les grands projets pour demain



Rénovation de l'église et de la place Saint-Pierre 8 200 000 € HT

Un monument de notre patrimoine qui menace de s'effondrer réclame un projet à la hauteur. Les travaux de l'église Saint-Pierre et de ses alentours débiteront au deuxième semestre de cette année pour une durée de 24 mois. L'édifice sera rénové et le centre-ville de Plaisir retrouvera son âme d'antan.



e de vie optimale



Cohésion sociale et Réussite éducative 973 629 €

La Ville a mis en place trois médiateurs sur le quartier du Valibout dans les domaines de la vie sociale, de l'éducation et de l'emploi. C'est une même volonté d'accompagner les habitants du quartier qui anime le Dispositif de la Réussite éducative, qui vient en aide à près de 1 000 élèves.



Enseignement 3 029 766 €

L'enseignement, ce ne sont pas seulement des conditions optimales pour l'apprentissage à l'école, ce sont aussi les études surveillées, le soutien scolaire, la prévention routière et beaucoup d'autres activités péri-scolaires qui contribuent à l'éducation de vos enfants.



Associations 823 451 €

La Ville a augmenté de 10% ses subventions à la centaine d'associations, sportives et culturelles, qui participent au dynamisme de Plaisir et auxquelles elle met ses structures à disposition.



Sports/Jeunesse 1 762 047 €

Parce que le sport est une composante essentielle dans l'équilibre de vie de chacun, la Ville s'efforce de favoriser la pratique des disciplines les plus variées, y compris chez les petits avec l'École des sports. Les points accueil et centres de loisirs proposent quant à eux une multitude d'activités tout au long de l'année.

Entretien du patrimoine 4 243 110 €

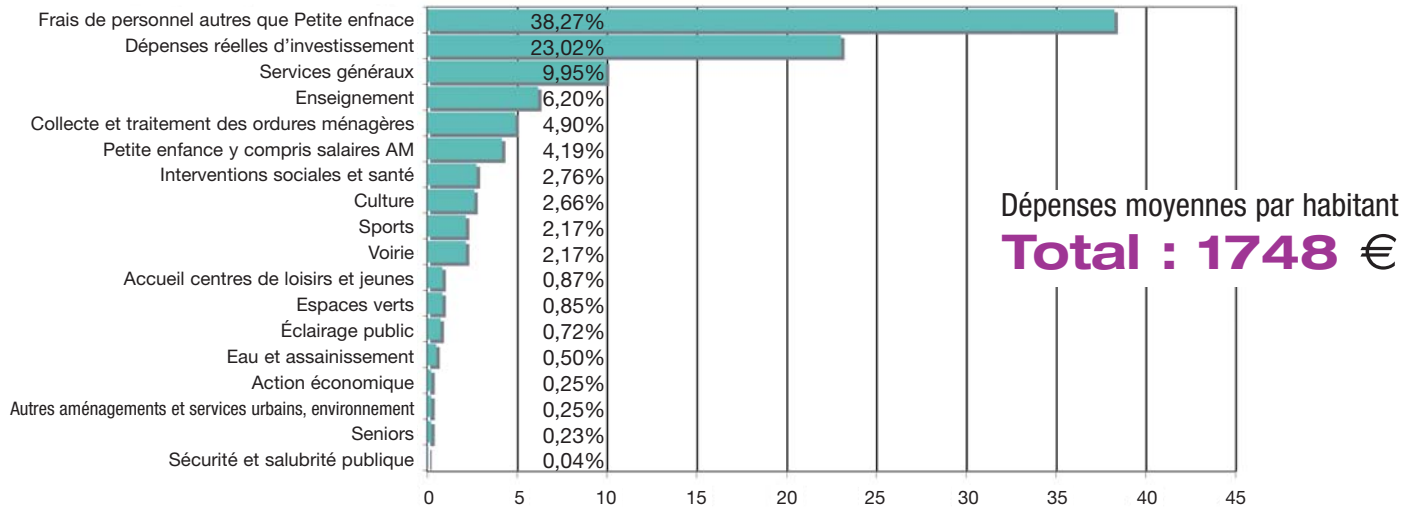
Le patrimoine, ce sont aussi les routes et les bâtiments qui ont constamment besoin d'être rénovés et valorisés. L'effort se concentre cette année sur l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école de la Boissière, la réfection des voiries suite aux dégâts hivernaux ou encore la rénovation du centre social et du multi-accueil Flora Tristan.



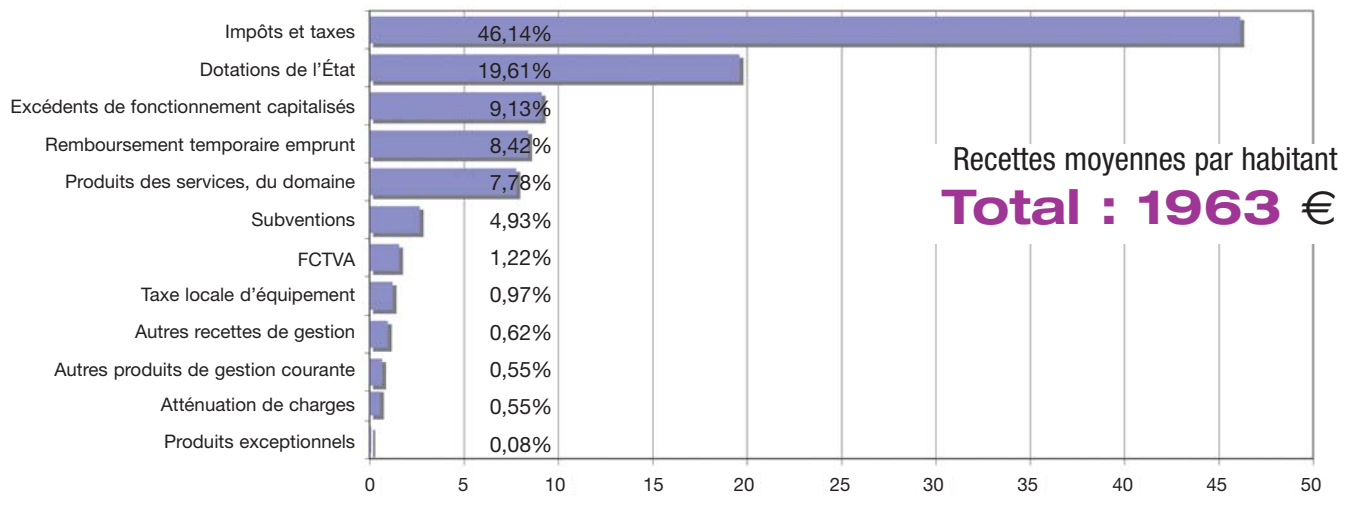
Réhabilitation du Valibout

Sous l'impulsion de la Ville, la première tranche du chantier a débuté au début de l'année. Pris en charge par le bailleur social Opievoy et l'ACSÉ, les travaux de réhabilitation donneront un nouveau visage au Valibout, avec la rénovation de près de 250 logements d'ici un an (voir *L'Essentiel* n°96 - mars 2011).

Les dépenses 2010



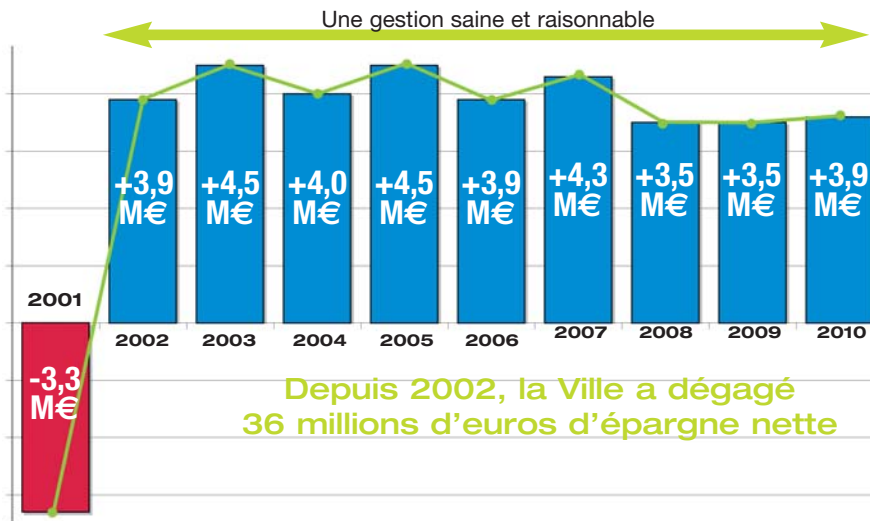
Les recettes 2010



Les indicateurs

Une épargne nette toujours positive

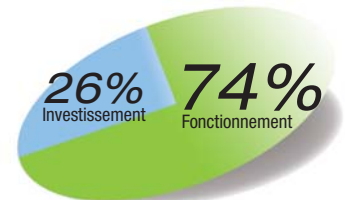
Témoignage de la bonne santé financière de Plaisir, l'épargne nette a terminé 2010 dans le vert pour la neuvième année consécutive. Une performance qui donne de l'oxygène à la ville, garantissant sa capacité à investir dans de nouveaux projets.



L'épargne nette résulte des budgets de fonctionnement. Incontournable pour la gestion communale, cet indicateur détermine la capacité de la Ville à investir. Lorsqu'il est positif, la commune assure un auto-financement. On parle alors d'épargne nette positive dont le niveau mesure l'ensemble des financements des projets.

Calcul de l'épargne nette :
Épargne nette = Recettes fonctionnement - Dépenses fonctionnement - Remboursement des Emprunts intérêts & capital

Budget 2011



Le budget de Plaisir pour 2011 s'élève à 62,4 millions d'euros et se décompose à 74% en fonctionnement (46,1 millions d'euros) et à 26% en investissement (16,3 millions d'euros).

Dettes : mission presque accomplie

78 millions €

Arrivé à la tête de la ville en 2001 avec un passif de 78 millions d'euros, Joël Regnault s'est fixé comme objectif de réduire cette dette aux alentours de 55 millions d'euros en 2014. Le montant de la dette est désormais inférieur au budget de la Ville, pour la première fois depuis dix ans.



Dettes de la ville en 2001

69 millions €



Dettes de la ville en 2006

60,56 millions €



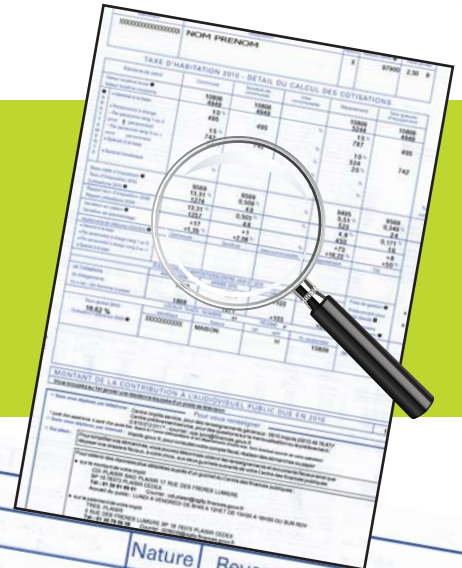
Dettes de la ville en 2011

En 10 ans
la dette
a diminué de
+ de **22%!**

Prochainement dans L'Essentiel

Réforme de la fiscalité : de nouvelles feuilles d'impôts

Attention, du fait de la réforme fiscale des collectivités locales mise en place par l'État, votre feuille de taxe d'habitation change de présentation à partir de cette année. Si le taux de la commune est toujours mentionné, la part du Conseil général, elle, disparaît. Retrouvez tous les détails à l'automne dans les pages de *L'Essentiel*.



OCCUPANT(S) Designation		Nature	Revenu (RFR) (1)	Parts-an
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX NOM PRENOM		X	97900	2 50

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement
Valeur locative brute (1)	10806	10806		10806	10806
Valeur locative moyenne	4949	4949		4949	4949
• Général à la base	10 %			15 %	
• Personne(s) à charge	495			787	
- Par personne rang 1 ou 2 pour 1 personne(s)				10 %	
- Par personne rang pour personnes(s)				524	
• Spécial à la base				25 %	
• Spécial handicapé					
Base nette d'imposition (1)	9569	9569		9495	9569
Taux d'imposition 2010	13,31 %	0,509 %		5,51 %	0,249 %
Cotisations 2010 (2)	1274	49		523	24
Rappel taux d'imposition 2009	13,31 %	0,503 %			
Rappel cotisations 2009	1257	48			
Variation en valeur (1)	17				
Variation en pourcentage	+1,35 %	+1			
Abattements de référence 2003/2010 (3)					
• Général à la base					
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)					
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)					
• Spécial à la base					

La colonne Département va disparaître

Définition d'une même base d'imposition

Taux de la Ville (13,31%*) + taux du département = un seul taux sur une seule colonne

la part de prélèvement de la Ville reste inchangée
Les taux sont maintenus depuis 11 ans